

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 27 JANVIER 2023 A 20 HEURES.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 janvier 2023 s'est réuni à la salle du Conseil le vendredi 27 janvier 2023 à 20 heures sous la présidence de M. Le Maire Louis TOTY.

**Présents** : Louis TOTY, Éric DOLLE, Sylvie CLAVEL, Damien SPINOUBE, Loïc BORDERIE, Jean-Louis DELMAS, Laetitia DUMAS, Jacques GARNIER, Jean-Yves JOUVE, Jacques MALBEC, Dominique PEYTHIEU, Michèle RAOUX.

**Nombre de présents** : 12

**Absents** : Isabelle MOULIER (représentée par Louis TOTY),  
Maryline AMBLARD (représentée par Loïc BORDERIE),  
Louis MOSSER (représenté par Sylvie CLAVEL).

**Président de séance** : M. Le Maire, Louis TOTY.

**Secrétaire de séance** : Sylvie CLAVEL.

Ouverture de séance par le président

ORDRE DU JOUR :

- Délibération au sujet de demande de subvention à la Région concernant les travaux de l'ancienne école :

Monsieur Le Maire fait un point financier concernant les travaux envisagés au bâtiment ancienne école. A ce jour les travaux prévus (réfection et isolation du toit) s'élèvent à 148006,80 € HT, montant pour lequel ont été acquis deux subventions (DETR à hauteur de 25 % et Cantal Solidaire à hauteur de 10 %) , une demande de DSIL est en cours d'instruction. Il est rappelé qu'une étude énergétique financée par la Communauté de Commune est en cours. Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de compléter ce projet avec un changement du mode de chauffage des appartements. Il serait envisagé de d'équiper les appartements de radiateurs et chauffe-eaux électriques pour un montant de 35164,95 € HT (pour 5 appartements). Les frais de chauffage seraient à la charge des locataires ce qui diminuerait drastiquement la facture énergétique de notre collectivité et permettrait également de supprimer la chaudière à fioul actuelle. Ces aménagements entraîneraient des conséquences économiques et écologiques non négligeables.

Il a été cependant évoqué des réserves concernant la capacité financière de notre collectivité à assumer le reste à charge des travaux. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce favorablement et autorise M. Le Maire à solliciter une aide à la Région pour ce projet.

Pour: 12; Contre: 1 (PEYTHIEU Dominique) la procédure de demande de subventions, le plan prévisionnel de financement et la prise de risques pour nos finances ; Abstention: 2 (Damien SPINOUBE, Sylvie CLAVEL).

-Modification du tableau des indemnités à la suite de délégation "gestion des cantonniers" à Jean-Louis DELMAS :

Afin de rémunérer M. Jean-Louis DELMAS pour la gestion de sa délégation, M. Le Maire propose d'octroyer 150 € de son indemnité à Jean-Louis DELMAS et M. Le 1er Adjoint propose de léguer 50 €.

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 1

**-Autorisation donnée à M. Le Maire de recruter un agent contractuel de remplacement :**

Dans le but de palier aux remplacements à l'Agence Postale il est proposé d'autoriser M. Le Maire à recruter un agent contractuel de remplacement.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**-Abandon de la vente d'un bien de section à Mme MANIAC au Pou :**

Certains habitants de Leybros s'opposant à la vente de ce bien de section au village de Leybros, le Conseil Municipal décide d'abandonner les démarches relatives à cette opération.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**-Cession d'un terrain et déclassement au profit de Mme ROBERT à Leybros:**

M. Le Maire rappelle que par délibération n° DE\_2022\_058 du 14 octobre 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de cession d'une parcelle du domaine public à Leybros au bénéfice de Mme Marie-Joëlle ROBERT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

-se prononce favorablement pour le déclassement de deux portions de la parcelle du domaine public communal N° E 171 (11 m<sup>2</sup> et 7 m<sup>2</sup>) ; Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-se prononce favorablement pour procéder à un échange de la parcelle de voirie d'environ 11 m<sup>2</sup> qui sera déclassée avec Mme Marie-Joëlle ROBERT qui cédera en contrepartie environ 5 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée E n° 171. Cet échange aura lieu sans soulte de part et d'autre et les frais d'acte seront à la charge de Mme Marie-Joëlle ROBERT en totalité ; Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-se prononce favorablement à un échange de parcelle E 202 d'environ 1 m<sup>2</sup> qui sera déclassée avec l'Indivision MERCIER qui cédera en contrepartie environ 7m<sup>2</sup> de la parcelle de voirie. Cet échange aura lieu sans soulte de part et d'autre et les frais d'acte seront à la charge de la commune. Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**-Changement des radiateurs au stand de tir et aux vestiaires du foot :**

Un devis global d'environ 6000 € correspondant à l'achat de nouveaux radiateurs est présenté au Conseil Municipal. Il est finalement abandonné l'idée de changement de ces derniers aux vestiaires du foot. Une solution alternative (système de soufflerie) pour le stand de tir sera étudiée et concrétisée en fonction de la possibilité de fonctionnement.

**-Achat d'un nettoyeur pression pour le garage communal :**

Un devis pour l'achat d'un "karcher" électrique d'un montant d'environ 4000,00 € est présenté. Il a été décidé de demander un devis pour du matériel thermique. La décision sera prise en fonction.

**-Achat d'un petit tracteur pour l'entretien du cimetière :**

La décision de l'achat d'un petit tracteur nécessaire à l'entretien du cimetière est reportée dans l'attente des devis correspondants.

**-Cotisation à la radio RBA :**

La cotisation annuelle à la radio s'élevant environ à 700,00 € (fixée par rapport au nombre d'habitants de la commune), le Conseil Municipal a décidé de ne pas souscrire.

Pour : 0 ; Contre : 15 ; Abstention : 0

**-Nomination d'un régisseur titulaire et d'un suppléant pour le camping :**

Suite à la démission de Mme Marie-Pierre PICARD de sa fonction de régisseur du camping et des locations saisonnières, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau régisseur. Les élus en charge du personnel saisonnier les reçoivent prochainement pour l'entretien annuel et proposeront la fonction à chacune.

**-Subvention pour la Fête de la Terre :**

Il a été décidé d'octroyer une subvention de 100,00 € pour la fête de la terre qui aura lieu le 26 août 2023. Cet évènement est organisé par les jeunes agriculteurs de Riom-es-Montagnes et Salers.

**-Participation au Tour du Cantal pédestre :**

L'inscription pour accueillir une étape du Tour du Cantal pédestre est de l'ordre de 250 €. Le Conseil Municipal souhaite proposer aux restaurateurs locaux d'assurer le repas des participants et se prononcera en fonction de la date proposée et de la disponibilité des bénévoles.

**-Arrêté sur le nettoyage des trottoirs par les habitants :**

Chaque locataire et propriétaire a le devoir de nettoyer ses trottoirs (désherbage, déneigement) et avoir des arrête-neige sur le toit. M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté va être pris afin que cette clause soit appliquée.

**-Convention avec Jo ESCOUROLLES pour l'utilisation de l'étang du camping et approvisionnement afin d'assurer la formation des jeunes à la pêche :**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention entre la commune et M. Jo Escourrolles pour l'utilisation de l'étang du camping, dans le but d'organiser des journées de formation pour les jeunes et des concours de pêche avec la collaboration des associations locales. La commune s'engagerait à empoissonner l'étang à chaque fois que cela s'avèrerait nécessaire (2 à 3 fois par an) et à prendre les arrêtés nécessaires au bon déroulement des différentes manifestations.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**-Renouvellement du CDD de Yves JOUVE :**

Le Contrat à Durée Déterminée de Yves JOUVE arrivant à échéance, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur son renouvellement.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Il a été proposé une augmentation du temps de travail de cet agent, le Conseil Municipal décide d'étudier cette possibilité lors des décisions budgétaires.

**-Location salle des fêtes : prévoir une caution pour la sonorisation :**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel de sonorisation de la salle des fêtes a été réparé. De ce fait, le Conseil Municipal décide d'intégrer le matériel à la caution globale demandée lors de la location de la salle.

**-Présentation du devis de la cuisine pour l'appartement de la poste :**

Un devis de 5500,00 € est présenté au Conseil Municipal, correspondant à l'installation d'une cuisine équipée (placards, plan de travail, hotte, four, plaques) dans un appartement en cours de réfection au bâtiment de la poste. Le Conseil Municipal décide de se prononcer lors des décisions budgétaires.

**-Autorisation de paiement des investissements avant le vote du budget :**

Il est nécessaire de procéder au règlement de certaines factures d'investissement avant le vote du budget. Le Conseil Municipal donne l'autorisation à M. Le Maire pour le paiement de ces factures.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**-Coupe de bois à Leybros :**

Les ayants-droits du village de Leybros souhaitant faire une coupe de bois, il est nécessaire de désigner un garant. Il est proposé de nommer M. Yves JOUVE. Il est précisé que les arbres seront préalablement marqués par l'ONF.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**-Honoraires de l'avocate concernant la procédure d'appel de Boralex :**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'une note d'honoraires de l'avocate concernant la procédure d'appel de Boralex d'un montant de 1400,00 €.

*A la demande de M. Damien SPINOUBE plusieurs points ont été rajoutés à l'ordre du jour :*

**-Gestion du site des locations saisonnières et de la ligne téléphonique, Gestion du camping pour la saison 2023 (accueil des locataires, état des lieux d'entrée et de sortie en dehors des horaires d'ouverture du camping, gestion du personnel communal du camping :**

Il a été décidé de proposer ces fonctions à Mme Marie-Pierre PICARD, pour la période allant du 15 juin au 15 septembre 2023, sur la base d'un temps partiel (environ 3 heures par jour). M. Damien SPINOUBE se charge de contacter Mme PICARD afin qu'elle réfléchisse sur cette proposition.

**-Questions diverses**

Eric Dollé fait un compte-rendu de la commission Tourisme de La Communauté de Communes :

-Une nouvelle dénomination pour l'office du Tourisme approuvée en Conseil Communautaire : «OFFICE DE TOURISME DESTINATION HAUT CANTAL », après consultation des élus et des socio-professionnels.

-Les chemins de randonnée : un ordre de service sera envoyé 1 mois avant l'intervention et un rapport devra être envoyé par les prestataires dans un délai maximum de 5 jours après le passage.

M. Le Maire a rencontré les maires de Valette et Menet afin d'anticiper un éventuel regroupement pédagogique des 3 écoles.

La séance a été levée à 0h30



A handwritten signature in red ink, appearing to read "Solard".